

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 16 DÉCEMBRE 2019

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi le 16 décembre 2019 à 19 h étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

19-12-9890

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Adoption du budget 2020 et le programme triennal d'immobilisations

19-12-9891

ATTENDU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, totalisant 6 219 795 \$, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations ;

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le budget pour l'exercice financier 2020 soit accepté tel que présenté, ainsi que le programme triennal des dépenses en immobilisations, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption du règlement #19-668 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2020 »

19-12-9892

ATTENDU QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donnés à la séance ordinaire du 2 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #19-668 « Taux de taxes foncières générales et tarification des services pour l'année 2020 » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

19-12-9893

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h15, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Secrétaire-trésorière